

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Objet et dispositions générales

C-Risk est un organisme de formation spécialisé dans la quantification des risques cyber avec le **standard FAIR™**. C-Risk conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, à Paris, sur le territoire national et en Europe, en présentiel ou à distance.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de C-Risk.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations inter-entreprises : les formations inscrites au catalogue de C-Risk et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par C-Risk pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux commandes de formation inter-entreprises et intra-entreprises passées auprès de la société C-Risk SAS. Cela implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente et prévalent sur toutes conditions générales d'achat. C-Risk informe du niveau requis pour suivre les stages qu'elle propose. Il appartient au client d'évaluer ses besoins et de vérifier si ses collaborateurs ont le niveau de prérequis attendu pour suivre les formations C-Risk.

Crédits CPE

Nos formations sont éligibles à l'obtention de crédits CPE (Continuing Professional Education) reconnus par des organismes tels que (ISC)² et ISACA. Le nombre de crédits attribués dépend de la durée effective de la

formation et de la pertinence du contenu par rapport au domaine de certification du participant. Il appartient à chaque participant de déclarer lui-même les crédits obtenus auprès de l'organisme de certification concerné, conformément à ses règles.

À l'issue de la formation, chaque participant recevra une attestation de participation mentionnant :

- le titre du programme de formation
- le nombre total d'heures de formation
- la date de complétion
- le nom du participant
- les objectifs pédagogiques de la formation

Inscription

L'inscription à un stage ne devient effective qu'après réception par nos services de la convention de formation ou du devis, dûment renseigné et portant le cachet du client. Pour les formations en régions et à l'étranger, les documents devront parvenir à C-Risk au minimum 15 jours avant le début de la formation.

C-Risk adressera par courriel, au plus tard, trois jours avant le début de la formation, une convocation récapitulant les détails pratiques : date, lieu, horaires et accès, aux contacts indiqués dans les documents d'inscription. C-Risk ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataire(s) chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. A l'issue de la formation, une attestation individuelle de stage sera adressée par courrier électronique, accompagnée de la facture correspondante.

Une commande n'est valable qu'après acceptation par C-Risk sous huitaine. Toute modification ultérieure apportée par le client devra faire l'objet d'un accord écrit de la part de C-Risk.

Tarifs – Facturation

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Pour les formations intra-entreprises se déroulant dans les locaux mis à disposition par l'entreprise cliente, les prix des formations n'incluent pas les frais de déplacement des formateurs.

Pour les formations inter-entreprises d'au moins 5 personnes se déroulant en présentiel dans les locaux de C-Risk, les frais d'hébergement ou de restauration des stagiaires ne sont pas compris dans les tarifs de formation par personne.

Les frais de participation comprennent : la participation à la formation, les supports de cours et les pauses café. Toute formation commencée est due en totalité

Le paiement doit impérativement être effectué au minimum une semaine avant le premier jour de la formation. Sans cette condition, C-Risk pourra refuser l'accès à la formation au client. La facture est établie et adressée à l'issue de la formation.

L'échéance est mentionnée en clair sur le devis. Tout défaut de paiement (en tout ou en partie) par le client à l'échéance et ce, sauf report sollicité par le client et accordé par C-Risk de manière formelle, entraînera automatiquement, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire et dès le jour suivant la date de règlement figurant sur le devis, l'application de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

C-Risk pourra également exiger le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros, ainsi que, le cas échéant, le paiement d'une indemnisation complémentaire, sur justification.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par C-Risk. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de C-Risk distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise

en charge par un OPCA. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à C-Risk.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, C-Risk se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

Toutefois, lorsqu'un participant ne peut pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise.

Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à C-Risk. En cas d'absence du stagiaire pour un cas de force majeure communément admis par les tribunaux, à titre exceptionnel et après validation de caractère de force majeure de la situation, C-Risk accepte que le client puisse, dans les 12 mois au plus tard suivant son absence, choisir une date future pour la même formation.

C-Risk se réserve le droit d'annuler ou de reporter sans indemnités une formation, si le nombre de participants n'est pas suffisant ou en cas de force majeure. Le client peut alors choisir une autre date dans le calendrier des formations. C-Risk ne pourra être tenu responsable des frais ou dommages consécutifs à l'annulation d'un stage ou à un report à une date ultérieure.

Prise en charge par un OPCA

Si le client souhaite effectuer une demande de prise en charge par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge dans les délais requis et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement au moment de l'inscription.

Si l'acceptation de la prise en charge OPCA n'est pas arrivée chez C-Risk au plus tard une semaine avant le

début de la formation, la demande de subrogation ne pourra être prise en compte par C-Risk. Le client aura alors la possibilité :

- soit d'annuler ou reporter l'inscription,
- soit de produire, avant la formation, un bon de commande en bonne et due forme par lequel il s'engage à régler le coût de la formation à C-Risk.

Propriété intellectuelle

Chaque formation comprend la fourniture de documentation destinée à l'usage interne du client. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie des supports de formation ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de C-Risk.

Arbitrage en cas de litige

Les présentes conditions générales de vente sont régies par les lois françaises. Tout litige découlant de leur interprétation ou de leur application ressort de la compétence exclusive des tribunaux des Hauts-de-Seine (92). Conditions générales applicables au 1^{er} janvier 2021 et modifiables sans préavis.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

C-Risk Education s'engage à rendre ses formations accessibles à tous. Pour toute demande spécifique liée à une situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les adaptations possibles.

Contactez-nous pour toute demande de devis ou d'information supplémentaire.